

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 27 juin 2005

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance 25 avril 2005 ;
2. Projet de modération de trafic et création de zones 30 km/h (préavis No 03/2005);
3. Création de 4 zones 30 km/h sur la commune – demande de crédit de fr.155'000.00 (préavis No 04/2005) ;
4. Mesures complémentaires de modération de trafic à l'intérieur des zones 30 km/h – demande de crédit de fr. 150'000.00 (préavis No 05/2005) ;
5. Nombre de membres à la Municipalité pour la législature commençant le 1^{er} juillet 2006 – Art. 17 du Règlement du Conseil communal (préavis No 06/2005) ;
6. Nombre de membres au Conseil communal pour la législature commençant le 1^{er} juillet 2006 – Art. 1 du Règlement du Conseil communal (préavis No 07/2005) ;
7. Système d'élection des membres du Conseil communal valable à partir des élections du printemps 2006, pour la prochaine législature – Art. 2 du Règlement du Conseil communal (préavis No 08/2005) ;
8. Comptes 2004 (préavis No 09/2005) ;
9. Communications municipales ;
10. . Communications du Bureau ;
11. Divers et propositions individuelles.

M. Roland Racine, Président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les Conseillères et Conseillers, les membres de la Municipalité, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 45 du règlement communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 48 membres du Conseil. Se sont excusés : Mmes et MM. Jurgpeter Buser, Lorenzo Carrea, Valérie Collet, Daniel Dietrich, Louis Furiga, Karin Künstner, Charles Moinat, Denis Richard, Cédric Rieben, Gilbert Rochat et Bertrand Seydoux. Non excusé : M. Roger Christen.

MM. Bernard Steiner et Rolf Vogel fonctionnent comme scrutateurs.

1. Procès-verbal de la séance du 25 avril 2005

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Projet de modération de trafic et création de zones 30 km/h (préavis03/2005)

Comme le Conseil communal avait accepté la présence de personnes extérieures pour secondier M. Michel Pache, Municipal responsable, dans la présentation de ce dossier relativement complexe, M. Roland Racine, Président, nous présente MM. Daniel Mosini et David Cuttelod. Ce dernier explique, avec beaucoup de détails et précisions, ce projet, ainsi

que les règles de circulation qui sont à respecter dans une zone 30 km/h, notamment le comportement envers les piétons, les priorités à accorder et la signalisation qui devra être modifiée. Le projet se présente sous forme de plusieurs zones, à savoir : Les Abbesses, le quartier sud-ouest (écoles, administration), le quartier sud-est (rue de la Gare – rte d'Yverdon), le quartier nord (rte de Bremblens – rte d'Ecublens).

-Zone Les Abbesses : 3 totems soit un à chaque entrée avec un décrochement vertical (gendarme couché)

-Zone Quartier sud-ouest : uniquement des totems, le croisement devenant un modérateur naturel.

-Zone Quartier sud-est : des totems et un décrochement vertical dans la descente du ch. des Utins.

-Zone Quartier nord-est : création de 5 places de stationnement le long du chemin du Moty, et de 2 ou 3 places au ch. du Belvédère. Le panneau 40km/h sera supprimé puisqu'il sera remplacé par un 30km/h. Un ou plusieurs bacs à fleurs pourraient être installés.

-Zone Quartier nord-ouest : 2 décrochements verticaux sont prévus aux carrefours Dandolens-Riaz et Riaz-Lizet. Le ch. du Stand sera intégré dans la zone 30 avec la pose de totems.

Dans toutes les zones, les « stops » seront supprimés.

En conclusion, M. Cuttelod rappelle que les zones 30 sont créées pour sensibiliser la population qu'elle est dans une zone d'habitations. Le BPA préconise l'étude complète dans chaque commune et souligne les avantages de ces réductions de vitesse, notamment la diminution des décibels. Il pense aussi que la sécurité et la convivialité doivent être les priorités de chaque usager de la route.

Suite à cet exposé très instructif, plusieurs questions d'ordre pratique sont posées à M. Cuttelod qui y répond de manière très complète. Les précisions demandées concernent également le préavis 05/2005 relatif aux mesures complémentaires qui pourraient être créées. Il est rappelé que tous ces aménagements seront contrôlés pendant une année et que des modifications ou améliorations seront faites au vu des observations et contrôles pratiqués.

M. Michel Pache, Municipal, n'a rien à ajouter à son préavis.

M. Jean-Marc Landolt, Président de la commission des routes, n'a rien à ajouter à son rapport.

La parole n'étant plus demandée, M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 03/2005,
- vu le rapport de la commission des routes,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

- d'adopter les déterminations de la Municipalité comme réponses aux remarques et oppositions émises lors de l'enquête publique et de procéder à leur levée,
- d'adopter le projet de modération de trafic et création de zones 30 km/h.

3. Création de 4 zones 30 km/h sur la commune – demande de crédit de fr. 155'000.00 (préavis No 04/2005)

M. Michel Pache, Municipal, n'a rien à ajouter à son préavis.

M. Jean-Marc Landolt, Président de la commission des routes n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff, Président de la commission des finances n'a rien à ajouter à son rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 04/2005,
- vu le rapport de la commission des routes,
- vu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **fr. 155'000.00** pour la création de 4 zones 30 km/h sur la commune,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans et/ou par le Fonds pour aménagements routiers.

4. Mesures complémentaires de modération de trafic à l'intérieur des zones 30 km/h – demande de crédit de fr. 150'000.00 (préavis No 05/2005)

M. Michel Pache, Municipal, n'a rien à ajouter à son préavis.

M. Jean-Marc Landolt, Président de la commission des routes n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff, Président de la commission des finances n'a rien à ajouter à son rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 05/2005,
- vu le rapport de la commission des routes,
- vu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **fr. 150'000.00** pour les mesures complémentaires de modération de trafic à l'intérieur des zones 30 km/h,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans et/ou par le Fonds pour aménagements routiers.

5. Nombre de membres à la Municipalité pour la législature commençant le 1^{er} juillet 2006 – Art. 17 du Règlement du Conseil communal, (préavis No 06/2005)

M. Philip Panchaud, Syndic, n'a rien à ajouter à son préavis si ce n'est qu'il est, comme les deux suivants d'ailleurs, le reflet de ce qui avait été décidé lors de notre séance du 6 décembre dernier.

M. Rolf Vogel, Président de la commission chargée d'étudier l'objet, n'a rien à ajouter à son rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 06/2005,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

de fixer le nombre des membres de la municipalité à 5 (cinq), pour la législature débutant le 1^{er} juillet 2006.

6. Nombre de membres au Conseil communal pour la législature commençant le 1^{er} juillet 2006 – Art. 1 du Règlement du Conseil communal, (préavis No 07/2005)

M. Philip Panchaud, Syndic, n'a rien à ajouter à son préavis.

M. Philippe Martin, auteur du rapport de minorité de la commission chargée d'étudier l'objet n'a rien à ajouter à son rapport qui demande d'accepter le préavis municipal (60 membres).

M. Rolf Vogel, président de la commission ad'hoc, donne quelques précisions sur le mode de calcul qui a abouti à décider le nombre de conseillers, soit 55. D'autre part, selon la nouvelle loi sur la naturalisation, la commission permanente de naturalisation tombe d'où la disponibilité de quelques conseillers pour d'autres commissions. Le Grand Conseil lui-même a donné un signal en passant de 200 à 180 députés. Le rapport de la majorité de la commission est un amendement au préavis municipal.

M. Roland Racine, Président, précise que l'assemblée doit d'abord se prononcer sur l'amendement avant de voter le préavis. Si le rapport de la majorité de la commission, qui préconise 55 conseillers est accepté, le préavis sera corrigé. Si le vote est négatif, l'assemblée se prononcera alors sur le préavis tel que présenté.

La discussion est ensuite ouverte.

M. Roger Métry pense que pour certaines commissions, notamment celle de gestion, le nombre devrait rester important afin qu'un plus grand nombre puisse étudier les comptes. Il faut aussi tenir compte de l'absentéisme aux séances. Il souhaite donc que le nombre de 60 soit maintenu.

M. Rolf Vogel revient sur l'absentéisme et confirme que les absences non excusées sont inacceptables. Il souligne que lorsqu'on est des élus, on a le devoir et la responsabilité de participer et de s'engager dans les fonctions qui nous sont attribuées.

Mme Katharina Zürn se pose la question si cela vaut la peine de courir après les candidats pour qu'en fin de compte ils ne s'engagent pas vraiment.

M. Eric Maillefer appuie M. Philippe Martin et nous signale que des jeunes citoyens lui ont fait part de leur intention de se présenter aux prochaines élections.

Mme Claudine Curtet pense que comme les prochaines élections sont ouvertes aux étrangers, il faut leur laisser leur chance en s'inscrivant sur la future liste.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote sur l'amendement qui est refusé par 24 , non, 21 oui et 2 abstentions. Le préavis n'est donc pas modifié.

Au vu de ce résultat, M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 07/2005,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de minorité de ladite commission,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(29 oui -8 non -9 abstentions -1 non exprimé)

de fixer le nombre des membres du Conseil communal à 60, pour la législature débutant le 1^{er} juillet 2006.

7. Système d'élection des membres du Conseil communal valable à partir des élections du printemps 2006, pour la prochaine législature – Art. 2 du Règlement du Conseil communal (préavis No 08/2005)

M. Philip Panchaud, Syndic, n'a rien à ajouter à son préavis.

M. Rolf Vogel, Président de la commission chargée d'étudier l'objet, n'a rien à ajouter à son rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 08/2005,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A L'UNANIMITE

que les membres du Conseil communal seront élus selon le scrutin majoritaire à deux tours, pour une durée de 5 ans, dès les élections prévues en mars 2006, pour la prochaine législature, selon l'art. 144 de la nouvelle Constitution vaudoise.

8. Comptes 2004 (préavis No 09/2005)

M. Roland Racine, Président, rappelle que chaque Conseillère et Conseiller a reçu à titre consultatif, un exemplaire des comptes 2004 de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges - Denges – Echandens – Lonay. Ce document n'est pas soumis au vote.

M. Philip Panchaud, Syndic, précise que les comptes 2004 sont devenus préavis 09 et non 03.

M. Jacques Perrinjaquet, Président de la commission de gestion, n'a rien à ajouter à son rapport sur la gestion mais tient à remercier la municipalité de leur avoir permis de lire le rapport de gestion avant de terminer leur travail.

M. Roland Racine, Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2004.

M. Philippe Diserens demande de quelles négociations il s'agit à la page 2 du rapport sur la gestion. M. Carrel rapporte que des négociations sont en cours pour l'achat de la ferme Moinat, mais que rien n'est définitif car il y a un droit de préemption en faveur des Résidences du Château A et B.

M. Rolf Vogel demande si la commune envisage d'établir un document fixant la fréquence des travaux d'entretien à effectuer pour les immeubles appartenant à la commune. Il lui est répondu que ce n'est pas prévu et que les améliorations ou réparations se font au coup par coup

M. Roland Racine procède à la lecture simplifiée des comptes (ceci en accord avec la Préfecture), puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions du préavis No 09/2005 et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 09/2005,
- vu le rapport de gestion de la Municipalité,
- vu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

A L'UNANIMITE

1. accepte les comptes 2004 de la bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés,
2. donne décharge de son mandat à la Commission de gestion,
3. donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2004.

9. Communications municipales

M. Philip Panchaud

Mlle Anne-Marie Ionescu n'ayant pas obtenu son CFC, elle restera au Bureau communal encore six mois. Mlle Natacha Chevalley, nouvelle apprentie, commencera le 2 août 2005.

Actions Sucreries Aarberg/Frauenfeld

La Commune avait, entre autres, en portefeuille les actions suivantes :

2 actions des Sucreries de Frauenfeld d'une valeur nominale de fr. 250.- chacune, soit fr. 500.- de valeur nominale.

Suite à la fusion des Sucreries de Frauenfeld et des Sucreries d'Aarberg, ces actions ont été échangées contre des actions des Sucreries d'Aarberg & Frauenfeld, à savoir :

Anciennement : 2 actions des Sucreries de Frauenfeld de fr. 250.—	
Actions au porteur No de valeur 0000237534	fr. 500.—
Actuellement : 14 actions des Sucreries d'Aarberg & Frauenfeld de fr. 10.--	
Actions nominatives No de valeur 0000623401	fr. 140.—
Remboursement en espèces par crédit sur compte bancaire	fr. 360.—

Total	fr. 500.—

Nous rappelons que ces actions figurent, avec d'autres, au bilan des comptes communaux pour fr. 1.--.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ALM)

Une vaste étude est lancée par le canton pour arrêter un schéma directeur de l'agglomération. Elle s'inscrit dans le cadre du développement de la région lausannoise qui s'étend le long de l'arc lémanique de Cully à Etoy. Ce projet est principalement destiné à aménager le territoire en vue d'atteindre un objectif plus ou moins ambitieux d'assurer les conditions cadres d'évolution urbaine indispensables pour accueillir et faciliter le développement économique et démographique tel qu'on peut le prévoir à l'horizon d'une vingtaine d'années. Pour la région Morges-Lausanne, un Comité de Pilotage (COPIL) a été formé sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat François Marthaler.

Une des tâches du COPIL est de définir le tracé de l'autoroute de contournement de Morges. L'aménagement du territoire étant le but principal de l'ACRM, ce dernier en fait partie avec 3 membres de même que les communes plus directement concernées par le tracé futur. Morges, Chigny, Denges, Echandens, Echichens, Lonay, Lully, Préverenges et Tolothenaz y sont représentés. Echandens y est représenté par son syndic, en temps que membre du comité directeur, représentant le secteur 1 de l'ACRM et par M. Michel Pache en tant que représentant de la commune.

Bien que le futur tracé de l'autoroute ne soit pas encore arrêté, Echandens s'est déjà formellement opposé à un éventuel tronçon Echichens-Echandens. La Municipalité reste vigilante.

Liaison transports publics Echandens-EPFL-TSOL

Dans sa séance du 28 octobre 2002, le Conseil communal a octroyé à la municipalité un crédit de fr. 390'000.00 pour la liaison transports publics Echandens - EPFL-TSOL, pour une période de 2 ans.

Le décompte final est défini comme suit :

Année	Participation Echandens	Participation Ecublens	Participation cantonale	Coût total
2003	fr. 129'298.75	fr. 64'649.40	fr. 40'240.35	fr. 234'188.50
2004	fr. 170'908.13	fr. 60'000.00	fr. 45'486.17	fr. 276'394.30
Total	fr. 300'206.88	fr.124'649.40	fr. 85'726.52	fr. 510'582.80

Pendant cette période, le nombre de passagers transportés et les recettes passagers ont été de :

2003	49'478 passagers	fr. 34'048.10 de recettes
2004	48'456 passagers	fr. 33'615.05 de recettes

Cette baisse de fréquentation ne reflète pas forcément une diminution de l'utilisation de cette ligne. En effet, cette statistique est basée sur le nombre de billets et abonnements TPM vendus en comptabilisant les abonnements mensuels pour 70 passagers et les abonnements annuels pour 630 passagers. Elle ne tient pas compte des abonnements généraux CFF, cartes journalières CFF communales et autres qui donnent libre accès sur le réseau TPM.

M. Michel Simonet

Aménagements chemins au « Nouveau collège »

Afin de répondre à des demandes de parents d'élèves et suite à un entretien que nous avons eu avec un responsable du BPA, nous allons procéder à la transformation du bas du chemin d'accès situé à l'est du « Nouveau collège » afin de sécuriser la sortie sur le chemin du Dézaley.

De plus, un nouveau chemin d'accès à la cour du collège sera créé entre cette dernière et le chemin du Chaney.

Appartement du 1^{er} étage du Château – Chambre « Bleue »

Pour faire suite à notre dernière communication d'avril, nous vous informons que les travaux de rénovation de la pièce susmentionnée sont terminés. C'est ainsi un montant total de fr. 28'642.95 TTC qui a été dépensé.

Cantines et Pédibus

Comme vous avez pu le lire dans notre journal villageois, grâce à l'initiative, au dévouement et à l'engagement de quelques habitantes de notre village, 2 nouveaux « services » seront offerts, dès la rentrée, à nos élèves.

Premièrement, une cantine installée dans l'ancienne salle de musique du « Vieux Collège ». Ainsi, les enfants du CIN et des classes primaires et secondaires, scolarisés et/ou habitant à Echandens sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11 h.30 à 14 h.00 pour y prendre le repas qu'ils ont apporté.

Deuxièmement, sous l'impulsion de Mme Antoinette Laurens, la mise sur pied d'un réseau Pédibus sera offert aux enfants scolarisés à Echandens. Ainsi, pour démarrer, 3 « lignes » seront activées.

La municipalité soutient ces deux projets et tient à remercier leurs initiatrices.

M. Guy Richard

Journée « Coup de balai » - 29.10.05

Pour des raisons de surcharge du calendrier, la municipalité avait décidé de ne pas participer à l'action « Coup de balai » à la date officielle du 28 mai 2005 et de reporter cette journée au samedi 29 octobre 2005. Ce sera donc un coup de balai automnal plutôt que printanier. Cette action se déroulera de 08h.00 à 12h.00. Dès midi, une collation sera servie au refuge du Bois de la Côte. Un tout-ménage invitera la population à s'inscrire pour cette journée.

Ce sera également l'occasion pour une partie de nos concitoyens de découvrir le sentier didactique du Bois de la Côte. Les détails de l'opération seront établis en fonction du nombre de participants et communiqués à ceux-ci.

M. Ernest Carrel

C'est avec une certaine émotion qu'après bien des années passées au sein de notre exécutif, je vous annonce la fin de mon mandat à fin novembre 2005. Cette décision est motivée par des raisons professionnelles et familiales.

En effet, l'activité professionnelle est de plus en plus exigeante et laisse de moins en moins aux cadres la possibilité de s'engager politiquement ou militairement, même si le temps consacré est pris en temps partiel ou sur leurs vacances et j'ai toujours pensé que si l'on prend une charge, c'est pour l'assumer à 100%.

Il me semble que c'était hier que j'étais élu ; le temps passe vite et pourtant, il y a eu la fusion régionale de la Protection civile et puis la fusion des corps des sapeurs-pompiers ; alors j'ai pensé qu'il fallait vite partir avant la fusion des communes.

16 ans d'activité et d'engagement personnel, c'est possible, à 3 conditions :

- La première, c'est d'aimer son village, en être fier et vouloir son développement dans l'harmonie des citoyens.

- La deuxième, c'est l'unité et la camaraderie au sein de la Municipalité que je tiens à remercier pour les conseils et le soutien permanent sans lesquels nous serions livrés à nous-mêmes.

- La troisième, et peut-être la plus importante, c'est vous tous, conseillères et conseillers, commissionnaires et rapporteurs, pour la franchise et la bienveillance de vos analyses et remarques sans à priori de partis ou autres, ce qui fait justement la force et la crédibilité de ce Conseil.

Merci à tous, c'est toujours avec plaisir que j'assiste à vos diverses séances.

Bien sûr, je n'oublie pas l'administration communale et la voirie où chacun fait un travail remarquable ; ils sont un complément indispensable au management de nos dicastères.

Le temps passe vite, disais-je, avec une pensée émue pour René Laydu, pourtant brillamment succédé par notre nouveau secrétaire municipal Laurent Ceppi. Philip Panchaud, après Erwin Burri, je me suis demandé quelle orientation allait prendre la Municipalité, mais j'ai tout de suite compris que tu étais fait pour cette fonction de syndic et je puis t'assurer de ma disponibilité technique, si nécessaire, pour la commission de construction du collège de Préverenges et du groupe technique du schéma directeur de la région morgienne lié à l'agglomération Lausanne-Morges, tout comme pour la finalité du Plan général d'affectation. Je puis assurer à mon successeur de l'attractivité et de la variété de mon dicastère et du plaisir que l'on peut avoir au cours de l'évolution de notre village, de notre région et de notre beau Canton de Vaud.

Merci à chacun, je suis, je reste et je resterai très attaché à ma Commune d'Echandens.

C'est avec de très longs et chaleureux applaudissements que le Conseil prend connaissance de cette décision.

10. Communications du Bureau

Dates des prochains Conseils : 26 septembre, 24 octobre et 5 décembre 2005.

La traditionnelle course du conseil est prévue le samedi 10 septembre 2005. Merci à tous ceux qui se sont inscrits dans les délais.

11. Divers et propositions individuelles.

M. Jean Martin remercie la commission « aide humanitaire » pour les choix qui ont été faits cette année et souhaite qu'elle revienne à la somme habituelle pour la FEDEVACO.

Il a beaucoup apprécié le sentier du Bois de la Côte. Il revient également sur le maintien du système majoritaire qui permettra certainement de trouver plus facilement des candidats. Il remercie également Nesty Carrel pour tout le travail effectué au sein de notre commune.

M. Philippe Diserens demande ce qu'il va advenir de la place de jeux de l'église qui est dans un état lamentable. M. Guy Richard répond que la municipalité se pose la question de savoir si cette place de jeux ne va pas être supprimée.

M. Jean-Nicolas Muff demande si le mandat de deux membres de la commission des finances ne pourrait pas être lui aussi prolongé de 6 mois. Le mandat d'un commissaire des finances ne

peut dépasser 8 ans, selon notre règlement communal. Mme Monique Brandt demande si une dérogation ne pourrait pas être obtenue à la Préfecture. Notre règlement est très clair à ce sujet et c'est vraiment ce règlement qui fait foi. M. Jean Martin suggère de lever l'application de l'article de notre règlement si le nouveau règlement n'est pas établi d'ici décembre. M. Philippe Martin pense qu'il est plus simple de procéder à une élection pour 6 mois en espérant que les membres qui seront élus resteront après le 30 juin 2006.

M. Philipp Panchaud remercie chaleureusement M. Ernest Carrel et souhaite à tous un bon été et de bonnes vacances.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 h.45

Le Président :

La Secrétaire :

Roland Racine

Claire-Lise Martin